



COMITE DE DIRECTION



PROCES-VERBAL 13

Réunion Plénière du mardi 26 mai 2026

Président :	M. André VITIELLO
Secrétaire Général :	M. Bruno GIMENEZ
Présents :	Mmes Lydie BASTIEN - Cathy DARDON – Laurence RAVEL – Sandra ROMEO – MM Mehdi BEN SALAH - Patrick FAUTRAD – Jean-Bernard KISTON - David LE BRIS –Jean-Paul PERON (en visio) – Alain SAVELLI – Philippe SULTAN.
Excusés :	MM Fabien BONARDI – Albert DI RE- Antoine MANCINO - Fabrice PORTEVIN – Jean-Paul RUIZ
Assistent à la réunion :	Mmes Nathalie COGGIA (Directrice Administrative) – Ludivine REGNIER (CTD DAP) – MM Algassime DIALLO (Comptable) – Guillaume JANIN (Président de la C.D.A)

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions du Comité de Direction peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ; L'appel est adressé à la commission d'Appel de la Ligue Méditerranée de Football par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

CORRESPONDANCE

- **F.F.F**

- Adressant un courrier co-signé par Claude DELFORGE, Président de la Ligue du Football Amateur et Hubert FOURNIER, Directeur Technique National concernant le déploiement de l'accompagnement des clubs au « projet club » qui se déroulera en 2026 / 2027.

- **LIGUE MEDITERRANEE**

- Informant qu'une réunion d'information « licences » aura lieu le lundi 01 juin 2026. Noté.

INFORMATION

Sur proposition de la Commission des Arbitres, le Comité de Direction valide les catégories dans lesquelles les arbitres officieront au cours de la saison 2026/2027.

District du Var de Football

L'Assemblée Générale du District du Var se tiendra le samedi 13 juin 2026 à partir de 9h30 à la salle polyvalente du Complexe Sportif Jean-Jacques MARCEL – Boulevard Just Marie Raynouiard – 83170 BRIGNOLES

*Prochaine réunion Plénière
Sur convocation*

Le Président : M. André VITIELLO
Le Secrétaire Général : Bruno GIMENEZ